Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 15 (1939-1940)

Heft: 7

Artikel: Invitation à souscrire des abonnements individuels

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-706966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

passer personne qui ne saurait montrer patte blanche. Dans la villa, quelque plantons, des officiers d'ordonnance et un cuisinier militaire — c'est tout. Le Général Guisan exige une cuisine simple. Ce petit état-major personnel est une famille qui vit en étroite communauté. Le Général a aussi son bataillon, dont la mission est le service de garde de son quartier général et de tout l'Etat-major de l'armée. Ce bataillon représente en quelque sorte la diversité de l'armée suisse: il est composé de compagnies romandes, tessinoises et suisse-alémaniques, qui vivent en parfaite harmonie. La plupart des soldats savent deux langues, voire même trois. Et ceux qui ne parlent que français, ou allemand ou italien — eh bien, ils se mettent à apprendre l'autre langue afin de rendre encore mieux service au pays.

Quelle est la tâche du Général?

— Question oiseuse, direz vous: Le Général doit commander l'armée!

Exactement. Mais une armée est un corps aux membres multiples, aux organismes compliqués. Il y a les troupes du front et celles de l'arrière. Il y a les questions de transports, d'instruction, de matériel, de ravitaillement. Il faut songer au bien-être matériel et moral du soldat. Et il ne faut point oublier que l'armée est épaulée à l'arrière par l'économie du pays. Le Général doit être au courant de tous les problèmes que pose la mobilisation au pays. Il doit les considérer dans leur ensemble, laissant à ses collaborateurs le soin des détails. Pour juger en même temps les questions militaires et celles que posent l'économie de guerre, un contact étroit avec le Conseil fédéral est indispensable. En ce qui concerne la direction de l'armée, le Général traite directement avec quelques commandants supérieurs seulement: Le Chef d'Etat-major général, le Chef de l'instruction, les commandants des trois corps d'armée et l'Adjudant général, ainsi que les chefs subordonnés directement au commandant de l'armée: L'aviation et la D. C. A.

Les chefs formulent leurs propositions. Le Général décide. Le Chef d'Etat-major général et ses sous-chefs d'Etat-major préparent le travail. L'Etat-major de l'armée propose les licenciements de troupes, les congés, les mises de piquet, les mises sur pied etc. En ce qui concerne ces dernières, le Général les soumet au Conseil fédéral, qui, selon la loi, les ordonne. C'est donc au Général qu'il appartient de *juger* les propositions qui lui sont soumises et de *décider* ensuite en connaissance de cause.

Commander une armée est un métier difficile, exigeant des qualités exceptionnelles de jugement, de bon sens, de connaissances sur les possibilités matérielles des soldats. Le meilleur matériel, perfectionné à outrance, ne sert à rien s'il n'y a pas des soldats qui sachent l'utiliser. Mais la meilleure armée ne vaut que par son commandant en chef. Dieu merci, de ce côté là, nous sommes tranquilles: Si l'on voulait juger notre armée par la personnalité de notre Général, nous aurions droit à tous les éloges.

Avec un pareil chef, tous les sacrifices sont faciles. D'avance, nous sommes tous prêts à les consentir avec courage et simplicité. *Hugues Faesi.*

Passage dans la landwehr et le landsturm

Le Département militaire fédéral a pris une décision concernant le passage des militaires dans la landwehr, le landsturm ou les services complémentaires, ainsi que la libération du service:

Passent dans la landwehr, au 31 décembre 1939, pour l'infanterie, avec incorporation dans la couverture frontière ou la landwehr du premier ban: les capitaines nés en 1901, les premiers-lieutenants nés en 1907, les sous-officiers de tous grades, les appointés et les soldats de la classe 1907. En outre, les dragons (sous-officiers, appointés et soldats) des classes 1903, 1909, 1910, qui ont été inscrits comme recrues avant le 1er janvier 1931.

Dans l'infanterie, passent à la landwehr de deuxième ban au 31 décembre 1939, avec incorporation dans l'infanterie territoriale, à l'exception des militaires des troupes de couverture qui conservent leur incorporation: les premier-lieutenants et lieutenants nés en 1903, les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1903.

Pour assurer le nombre indispensable de cadres, ou en cas d'autre nécessité, l'autorité de contrôle peut toutefois maintenir au delà des limites d'âge des officiers subalternes et des sous-officiers dans la landwehr de premier ban.

Les capitaines de la landwehr seront incorporés, suivant les besoins, dans la couverture frontière ou dans la landwehr de premier et deuxième ban.

Passent au landsturm, au 31 décembre 1939 (pour l'infanterie, avec maintien à la couverture frontière ou l'infanterie territoriale): les capitaines nés en 1895, les premier-lieutenants et lieutenants nés en 1899, les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1899.

Passent, au 31 décembre 1939, dans une catégorie des services complémentaires: les capitaines et officiers subalternes nés en 1887, les sous-officiers de tous grades, les appointés et soldats de la classe 1891.

Libération du service.

Sont libérés des obligations militaires, au 31 décembre 1939: les officiers de tous grades de la classe 1879. De leur consentement, ils peuvent être maintenus en service au delà de cette limite d'âge. Les officiers des classes 1880 à 1886 qui, à fin 1938 ou antérieurement, se sont mis volontairement à disposition au delà de la limite d'âge et appartiennent, par conséquent, encore à l'armée, devront être libérés à la fin de l'année, s'ils le demandent sinon ils seront soumis une année encore aux obligations militaires. Pour les officiers supérieurs, ce consentement est présumé, s'ils ne demandent pas expressément leur licenciement. La demande de licenciement doit être adressée, avant le 30 novembre 1939, aux services compétents du Département militaire fédéral par les sous-officiers, appointés et soldats de toutes armes de l'année 1879.

Invitation à souscrire des abonnements individuels

Grâce aux abonnements collectifs souscrits par les états-majors et unités, le journal d'armée «Le Soldat Suisse» va bénéficier d'une plus grande diffusion au sein de l'armée où il apportera, tant par le texte que par l'image, joie et distraction.

Ses numéros circuleront de mains en mains, non seulement dans les bureaux de compagnie, cantonnements, salles de lecture et foyers du soldat, mais encore dans les postes d'observation ou de garde les plus avancés. Dans quelques années, le militaire qui aura accompli avec sérieux et fierté son devoir à la frontière, se souviendra avec plaisir du «Soldat Suisse» l'ayant aidé à passer ses heures de liberté de manière instructive et récréative.

La souscription d'un **abonnement personnel** à 10 fr. permettra, dans dix, vingt années ou plus, la constitution d'un document de valeur que l'on se plaira à feuilleter pour raviver de vieux souvenirs et se remémorer les heures difficiles, mais aussi souvent belles, du temps de la mobilisation.

Le «Soldat Suisse» sera livré avec plaisir à l'adresse privée, de manière que chaque numéro puisse y être soigneusement conservé en vue de la reliure à la fin de l'année. A cet effet, une pimpante couverture sera, par la suite, mise à disposition pour un prix raisonnable.

Les souscriptions d'abonnements sont à adresser, avec le chèque de payement de 10 fr. par abonnement (compte de chèques postaux VII 21501), au journal d'ar-

mée «Le Soldat Suisse», à Zurich. Afin d'éviter que les premiers numéros ne puissent, parce qu'épuisés, être distribués aux souscripteurs tardifs, nous recommandons instamment de nous envoyer **de suite** les commandes d'abonnements individuels.

Journal d'armée «Le Soldat Suisse».

Dispositions intéressantes dans les ordres d'armée

Etat d'alarme. L'ordre N° 88 de l'Adjudant général prévoit que les *dispensés* (fiche verte dans le livret de service) *ne sont pas mobilisés* lorsque l'état d'alarme est décrété. Par contre, tous les *hommes en congé* doivent rejoindre leur unité.

Service postal de Noël. Du 18 au 23 décembre inclusivement, le poids maximum des envois par la poste de campagne a été porté de 2½ à 5 kg. Cependant, les envois de 2½ à 5 kg doivent être affranchis.

Le personnel de la poste civile qui est mobilisé sera mis au bénéfice d'un court congé, afin d'assurer le bon fonctionnement des communications postales tant civiles que militaires à l'époque des fêtes.

Livret de service. Selon un ordre du Chef de la Section du Personnel à l'adjudance générale, M. le Colonel Morand, les livrets de service des soldats transférés à Nouvel-an *dans une autre classe d'armée* (p. ex. de l'élite en landwehr ou de la landwehr en landsturm) sont à retirer et seront envoyés aux autorités cantonales militaires sur leur demande.

Seront inscrits les jours de service pour lesquels le militaire a touché la solde. Les jours de congé sans solde ne doivent pas figurer dans le livret de service.

Les Etats-majors et les unités en service au delà du Nouvel-an inscriront séparément les jours de service accomplis en 1939 et en 1940.

Silence! Tout soldat a le devoir de se taire sur toutes les affaires de service. Il faut certes ouvrir les yeux partout. Mais il est tout aussi important de fermer la bouche. Dans les gares, en chemin de fer, dans la rue, dans les cafés, dans n'importe quel lieu public: *pensez à toutes les oreilles indiscrètes qui vous écoutent.* Ne parlez jamais des lieux de stationnement de troupes et des fortifications. N'employez pas de noms propres. Ne citez pas non plus le nom de vos supérieurs. Le premier devoir du soldat en service actif c'est le silence.

Le militaire n'importune pas les femmes! L'ordre N° 91 de l'Adjudant général concerne les plaintes qui lui sont parvenues sur la conduite des soldats envers les femmes et les jeunes filles. Le militaire a juré de protéger les faibles, les femmes et les enfants. Un soldat digne de ce nom n'importune pas les femmes, il les respecte.

Les perles militaires de la presse civile

Tiré d'un de nos grands quotidiens romands:

«Un projectile provenant d'un canon antiaérien belge qui tira dernièrement, au cours du survol du territoire belge par des avions étrangers, est tombé sur territoire hollandais. Il a endommagé la toiture d'une maison du village de Bunde, puis tomba sur le plancher d'une chambre du rez-de-chaussée *où il explosa. Le projectile a été démonté par l'autorité militaire.*»

Démonter un projectile d'artillerie qui vient d'éclater, cela doit être une entreprise bigrement délicate!

*

Du même journal:

«Parmi les 14 appareils abattus, figuraient 7 Dornier et 17 Heinkel ...»

On ne saurait pas mieux calculer pour capter la confiance du lecteur.

Boîte aux lettres

Sous la rubrique «Boîte aux lettres», nous désirons donner l'occasion à nos lecteurs d'adresser à la Rédaction, des demandes de renseignements sur des questions militaires intéressantes ou même encore d'exposer leurs idées, leurs propositions, etc. Les réponses aux questions relevant de tous les domaines de la science militaire, seront rédigées par des officiers experts en la matière. Dans un but d'intérêt général et d'instruction, nous recommandons de faire un large usage de cette rubrique. Toutefois nous désirons insister sur le fait que des réclamations éventuelles sur les conditions de vie de la troupe ou des critiques relatives à des ordres reçus, de même que des récriminations contre des supérieurs, passeront directement à la corbeille à papier et ne recevront point de réponse.

La Rédaction.

Le coin du sourire

Il y a dix ans que mourut Georges Clémenceau, le 24 novembre 1929, dont on sait encore qu'il était surnommé dans son pays le «Tigre» ou encore le «Père la victoire». Doué, malgré son grand âge, lors de la dernière guerre, d'un allant extraordinaire, il fut d'un grand réconfort pour les soldats qu'il allait fréquemment visiter jusque dans les toutes premières lignes et auxquels il insufflait son prodigieux dynamisme. On raconte de lui encore aujourd'hui quelques amusantes anecdotes:

Il était allé inspecter les tranchées de Verdun que pilonnait furieusement l'artillerie ennemie. On voulait lui faire mettre un casque.

— Non! dit-il en le repoussant, le casque, la casquette, c'est réservé au président de la République... (on sait qu'il était alors président du Conseil). Moi, je me contente de mon vieux chapeau.

On le supplia de baisser au moins la tête, parce que:

— Vous voyez, il pleut des éclats d'obus et c'est très dangereux...

— Oui, oui, je m'en doute un peu, répondait-il avec flegme.

Mais à chaque explosion, quand on lui conseillait de se planquer, il restait debout, la tête haute: il ne voulait pas «saluer» les marmites ennemies. C'était une idée fixe...

Chemin faisant, on rencontra un poilu qui venait en sens inverse et qui s'écria:

— Ne passez pas par là, c'est miné, ça va sauter.

— Puisque tu viens d'y passer, lui dit tranquillement le Tigre, je peux bien y aller moi aussi... Continuons la promenade.

Il était à peine à cent mètres plus loin, quand la tranchée sauta.

*

Une autre fois, un officier qui lui servait de cicerone à travers les lignes lui glissait à l'oreille d'intéressantes explications, mais d'une voix si faible que Clemenceau, pensant qu'il ne fallait faire aucun bruit dans ce secteur, crut devoir adopter le même diapason. A la fin pourtant, lorsqu'ils eurent ainsi chuchoté mystérieusement pendant deux heures, il demanda à son guide:

— Les Allemands n'ont rien entendu, j'espère?... Ils sont donc tout près de nous, ici, qu'on soit obligé de parler si bas?

— Oh! non, Monsieur le président, déclara l'officier, toujours en sourdine; ils sont à deux kilomètres... Seulement, j'ai une extinction de voix.

*

Dans ses visites au front, Clémenceau reçut tout de même un jour une ecchymose inattendue, qui lui fut faite par ... un brave poilu en service commandé. Parcourant un secteur avancé de la Meuse, il avait voulu, malgré la boue, ramper jusqu'à un poste d'écoute où se tenait à quelques mètres de la tranchée ennemie, un factionnaire aux aguets. Il arriva derrière lui et lui frappa sur l'épaule en lui disant tout haut:

— Comment, ça va, mon ami?

Alors, croyant avoir affaire à un camarade hurluberlu, dont l'apostrophe pouvait inciter l'ennemi tout proche à lancer une grenade, le factionnaire furibond lui décocha sans se retourner un vigoureux coup de poing et grommela:

— Ferme ça, donc! ... t'entends donc pas celui d'en face qui tousse?

Mais quelle stupeur fut la sienne, quand il s'aperçut de sa méprise! ... Pouvait-il se douter que Clémenceau venait dans son trou exprès pour lui serrer la main?

— Aie pas peur mon gars, je suis le Tigre! répliqua celui-ci en riant...

Il se frottait un peu les côtes, mais ce «marron» demeura un de ses plus pittoresques souvenirs de guerre.